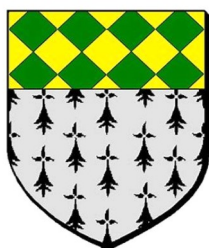


PONTEILS ET BRESIS

Le Mot du Maire

Année 2021, N° 3

janvier



BULLETIN

INFOS

Bonjour à tous,

Comme je vous l'avais annoncé lors du précédent bulletin municipal, de nombreux projets voient le jour et vous sont exposés dans ce numéro. Parmi ceux-ci, nous réfléchissons au réaménagement de la zone technique et de la salle communale. L'idée consiste à regrouper la zone technique autour du hangar communal et à rendre plus fonctionnelle la salle communale. Notre intention est de réaliser un lieu qui colle au mieux aux besoins des utilisateurs. Après la première ébauche, nous vous consulterons pour recueillir vos observations.

Le préfet du Gard a acté la démission de la 2^{de} adjointe, Annabelle de Oliveira. Je la remercie pour son engagement au sein de la municipalité de Ponteil et au CCAS. Pendant 3 mandats, elle s'est investie avec beaucoup de dévouement auprès des Ponteilais.

La situation sanitaire ternit cette période de fêtes. De même, depuis des mois, notre vie sociale a été très affectée par les mesures de distanciation sociales. Quelques cas positifs au Covid 19 ont été recensés sur Ponteil. Sans vivre dans la psychose, cela nous rappelle que nous devons être vigilants.

2020 fera parti de ces années dont on se souviendra et que l'on préférera ne pas revivre. Il n'y aura pas de cérémonie des vœux du maire cette année mais, au nom du conseil municipal de Ponteil, je formule - avec prudence - des vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacun d'entre vous.

Bien à vous,

Le Maire

Infos CCAS

Repas des aînés:

En raison de la situation sanitaire liée à la COVID 19, le CCAS n'a pas été en mesure d'organiser cette année le repas au profit de nos anciens. En remplacement, un colis gourmand a été remis aux résidents à l'année sur la commune ayant plus de 60 ans. Merci à toute l'équipe du CCAS et élus pour leur réalisation.



Noël des enfants:

Pour les mêmes raisons que le repas des aînés, l'animation habituelle de Noël n'a pu être organisée. Le CCAS a décidé de distribuer à chaque enfant de la commune un cadeau et un colis de friandises.



Noël à l'EHPAD:

Cette année encore, le CCAS a financé le spectacle de fin d'année pour les résidents de l'EHPAD du CH. Porté par l'association « Jours de fête », un après-midi chants et accordéon animé par Caroline Fédi suivi d'un goûter leur a été offert. Cette ambiance festive a été appréciée de tous.



Réalisations par nos agents

Les agents de la commune entretiennent les routes et chemins communaux, les réservoirs et captages d'eau potable.

Voici leurs deux dernières réalisations.

Captage de Besses:

Le captage de Besses nécessitait une amélioration de son fonctionnement. Un regard de captage a été installé afin de garantir un meilleur suivi.



Allongement de la rambarde du pont de Malafosse:

Faisant suite à l'échange de la rambarde du pont un espace assez conséquent subsistait entre celle-ci et le rocher de bordure de route. Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes, il a été nécessaire de rallonger une partie de la rambarde.



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La prévention, notre priorité.

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du PCS répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) rappellera les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur notre commune. Ce document vous sera communiqué dès son approbation et sera disponible sur le site internet de Pontails et Brésis. Il sera distribué aux personnes ne détenant pas de moyen informatique.

Site Internet de la commune

Dans le but d'améliorer la communication, faciliter l'accès aux services et de mieux faire connaître notre belle commune, une démarche a été entreprise pour réaliser le site internet de Pontails et Brésis. En vue de définir un hébergeur, plusieurs propositions ont été présentées au conseil municipal qui a décidé de choisir un hébergeur conçu par l'Association des Maires Ruraux de France, Campagnol. Dès lors le travail de réalisation a été entamé par les élus et a permis de leur proposer l'arborescence. Après quelques menus ajustements le site de la commune est né. Il sera accessible prochainement en tapant sur votre moteur de recherche: pontails.fr

Bibliothèque Municipale « La Grange aux livres »

La bibliothèque est ouverte au public le lundi de 17h à 18h et le mardi de 14h à 17h et le 1er jeudi du mois de 19h à 20h en période hors COVID.

En complément, une boîte à livres est à la disposition des usagers 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 dans un frigo désaffecté devant la bibliothèque : chacun peut y prendre un livre et le rapporter ou le garder et/ou en déposer. En temps de confinement, la boîte à livres n'est pas en fonction et les livres ne sont prêtés que sur rendez-vous, avec les gestes barrières et toutes les précautions d'usage.

La bibliothèque met à disposition des jeux de société, DVD, CD audio et livres pour enfants et autres livres pour adultes.

Que vous soyez de Saint André Capcèze ou de Pontails (ou du voisinage) notre équipe serait heureuse d'avoir votre visite dès que possible et vous faire partager notre amour des livres et de la lecture.

Contacts : Geneviève Souchon : 06 87 58 58 39

Josiane Balaka : 07 70 28 32 54

Atlas de la Biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité a retenu la candidature conjointe de Saint André Capcèze et de Pontails et Brésis pour la mise en place d'un ABC sur nos territoires. De quoi s'agit-il ?

ABC signifie Atlas de la Biodiversité Communal. L'ABC que nous réaliserons ensemble sera un inventaire du patrimoine naturel de nos 2 communes de la haute vallée de la Cèze. Concrètement, il s'agit de réaliser des animations destinées à mieux connaître notre environnement par le partage de connaissances soit issues d'expériences de vie, soit de données scientifiques. Ces animations seront ouvertes à tous les publics que ce soient les écoles, les associations, les passionnés de pêche ou de chasse, les curieux de notre nature, les promeneurs, les cueilleurs de champignons...

Différents animateurs interviendront : des passionnés d'un thème décrits ci-après, des experts du milieu naturel (parc national, ONF, guide de randonnée). Les 2 communes souhaitent privilégier une approche par les jardins, les châtaigneraies, la vigne et les variétés anciennes, l'eau. Nous lançons un appel destiné à tous ceux qui ont des connaissances à partager, n'hésitez pas à vous signaler auprès de la municipalité.

Au final, un document sera produit sous la forme d'un livret dont nous souhaitons qu'il fasse une synthèse à double entrée :

- Apporter une connaissance plus fine de notre milieu sous forme de cartes et d'écrits,
- Rendre compte des échanges sur le plan humain notamment par des photos.

Ce projet va être conduit par un groupe d'élus et non élus qui vous présenteront le programme des animations dans les prochains mois.

Recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Tout jeune Français dès 16 ans **doit** se faire recenser à la Mairie de sa commune pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Il existe un accès téléservice **Ma JDC - defense** sur internet. Après avoir créé un compte personnel, il permet:

- de mettre à jour vos données personnelles, dont les changements d'état-civil, d'adresse, de situation familiale et professionnelle,
- de demander à bénéficier d'une exemption médicale de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC),
- de dialoguer avec votre centre de service national (par exemple, pour changer la date ou le lieu de votre JDC, signaler vos indisponibilités ou obtenir des informations pratiques),
- de télécharger votre convocation à la JDC et vos justificatifs de situation vis-à-vis des obligations de service national.

Les projets en cours d'étude

1- Aménagement du cœur de village:

Afin de rendre le cœur du village plus attrayant, une réflexion est en cours sur: la végétalisation de l'espace jeux d'enfants au dessus du parking, la création d'un mur en pierres sèches entre le Labadié et le terrain de pétanque, la création d'un espace type amphithéâtre dans la bute jouxtant le Labadié et l'aménagement d'un espace de verdure le long de la RD 313 face à la maison Chanel.

2 - Réaménagement de la zone technique:

Dans le but de regrouper tout le service technique de la commune vers le hangar actuel, deux projets sont à l'étude. Soit la construction d'un garage qui accueillera les véhicules légers, divers matériels avec le réaménagement du hangar actuel. Ou alors, agrandissement du hangar existant avec échange de la toiture et réalisation de l'assainissement. Cette modification permettra: la création d'un vestiaire, d'un atelier, un magasin, la mise à l'abri de tous les véhicules et matériels.

3 - Aménagement de la salle des fêtes, la cour et ex-garages:

Le regroupement du service technique permettra de libérer les deux garages en bout de la salle des fêtes. Une réaffectation de ces espaces et une réorganisation de la salle doivent être réfléchies. De plus la cour est sous utilisée en été du fait de son exposition au soleil. Une étude de faisabilité sera lancée afin de l'ombrager en partie.

4 - Création logements pour les aînés à Planzolles:

A l'instar de ce qui a été fait à Chamborigaud, la municipalité souhaite réaliser au cours de ce mandat 3 ou 4 logements sur le terrain communal de Planzolles. Ceux-ci d'une surface de 50 m² environ répondants à la norme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront proposés en location au profit des aînés de Ponteils ne pouvant plus rester chez eux. Ce projet comportera également l'aménagement du parking.

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Le CRPF est un établissement public administratif qui a pour mission de fournir du conseil en développement aux propriétaires forestiers privés. Il ne va pas jusqu'à la gestion des propriétés mais peut aider à la constitution du document de gestion obligatoire pour les propriétaires de plus de 25 ha. Il peut également, pour les propriétaires de plus petites surfaces, aider à la création de structure de regroupement afin de pouvoir réaliser des actions en commun.

Sur Ponteils la technicienne du CRPF a rencontré la famille Trinquier qui détient une parcelle de pins Laricio en montant au village. Il a accepté de réaliser des éclaircies dans sa forêt à titre d'exemple.

Le CRPF propose de faire une réunion d'information auprès des propriétaires pour expliquer ce qu'est une gestion continue, irrégulière. Apprendre à travers le marquage comment on peut procéder à un renouvellement irrégulier, avec des parcelles expérimentales, avec des éclaircies. Cette réunion est programmée le **samedi 16 janvier à 14h00** dans la Salle des fêtes puis sur la parcelle de M Trinquier.

Information Urbanisme

En matière d'urbanisme la commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). A ce titre toutes les demandes de Certificat d'Urbanisme (CU) ou de permis de construire (PC) doivent être déposées en Mairie. Le Maire donne un avis et transmet le dossier à la Direction Départementale des Territoires (DDT) d'Alès pour instruction qui le fait suivre au Préfet pour décision.

La municipalité constatant un nombre important de refus a souhaité se rendre dans les services de la DDT d'Alès pour se faire expliquer la démarche décisionnelle. Le Maire accompagné de deux adjoints ont été reçu par la chef de service Permis de construire et l'instructrice des dossiers. Mme Rault indique que notre commune est encadrée par la loi Montagne. Les dispositions résultant de cette loi ont pour objet de limiter l'urbanisation diffuse. Les futures constructions doivent être implantées en continuité des hameaux et village ou dans les dents creuses.